



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/50  
30 octobre 1999

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Vingt-neuvième réunion  
Beijing, 24-26 novembre 1999

**Plan stratégique d'élimination des ODS dans le sous-secteur de la production  
de mousses extrudées de polyéthylène et polystyrène en Chine**

**(soumis par l'ONUDI)**

**Partie I: Observations du Secrétariat du Fonds**

**Partie II: Plan stratégique d'élimination des ODS dans le sous-secteur de la production  
de mousses extrudées de polyéthylène et de polystyrène en Chine**

## Partie I

### Observations du Secrétariat du Fonds

#### Contexte

1. Dans la Décision 25/34, le Comité exécutif demandait au gouvernement de la Chine de préparer, en coopération avec les agences d'exécution concernées, un plan stratégique sectoriel pour le sous-secteur des mousses de polyéthylène/polystyrène et ajoutait que l'approbation de projets futurs dans ce sous-secteur dépendrait de la préparation d'un tel plan.
2. L'ONUDI a présenté la stratégie à la 28ème réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Chine.
3. Dans la Décision 28/45, le Comité exécutif demandait à l'ONUDI de préciser le plan stratégique d'élimination des ODS dans la production des sous-secteurs des mousses extrudées de polyéthylène et polystyrène et de le soumettre à nouveau au Comité exécutif. Dans la stratégie révisée, la capacité totale des entreprises visées par la demande de financement de reconversion, correspondrait au niveau actuel de production du sous-secteur, mentionné dans la stratégie, y compris les projets déjà approuvés.

#### Discussion

4. Tel qu'indiqué à la 28ème réunion du Comité, le document remis par l'ONUDI n'est pas un plan d'élimination sectoriel semblable au plan du secteur des halons dans lequel le Comité exécutif accordait un niveau de financement et le gouvernement de la Chine garantissait l'élimination complète des halons selon un échéancier précis. Au contraire, ce document stratégique fournit un aperçu des sous-secteurs des mousses de polyéthylène/polystyrène (PE/PS) en Chine, des indications sur les groupes de projets susceptibles d'être préparés et présentés pour financement, le calendrier proposé pour les activités d'élimination et une explication des mesures de soutien politique et institutionnel dont l'adoption est proposée. La stratégie repose sur le dépôt de projets de groupe et d'un projet parapluie. La capacité des entreprises dont on propose de financer la reconversion est inférieure à la capacité actuelle totale.

#### Conformité avec la Décision 28/46

5. Pour le sous-secteur du polyéthylène (PE), les projets déjà approuvés par le Comité exécutif ont permis de financer la reconversion de quarante-six chaînes de production dans 25 entreprises. Pour les 130 chaînes de production restantes dans 75 usines, la stratégie propose "il suffira de conserver 48 à 50 chaînes d'extrusion pour maintenir la capacité de production actuelle du groupe d'usines." On propose la reconversion de 48 à 50 chaînes de production en un projet parapluie terminal unique. En dépit des nombreuses informations fournies sur les capacités de production installées et sur la consommation des entreprises, le Secrétariat n'a pas été en mesure de confirmer, si la capacité totale proposée pour la reconversion (y compris les projets déjà financés) est égale, inférieure ou supérieure au niveau de production total existant.

6. Pour le sous-secteur du polystyrène (PS), les projets individuels déjà approuvés assureront la reconversion de 18 entreprises. Il reste un total de 82 chaînes de production dans 55 entreprises qui étaient déjà toutes en marche avant 1995. La stratégie propose la reconversion de 36 chaînes de production dans 22 entreprises par un projet de groupe, puis la reconversion de 34 chaînes dans 21 entreprises par un second projet de groupe. Enfin, elle propose de financer la reconversion de 10 des 12 chaînes de production restantes (une chaîne par entreprise) par le même projet parapluie terminal, mentionné ci-dessus pour le sous-secteur des PE. Pour l'ensemble du sous-secteur des PS, aucun financement ne sera demandé pour un total de deux chaînes dans deux usines. Là encore, en dépit des nombreuses informations fournies dans le document stratégique, le Secrétariat n'a pas été en mesure de confirmer, à partir de la nature des données, la relation entre la capacité de production installée des entreprises à reconvertir et le niveau de production total existant dans toutes les entreprises, y compris celles déjà approuvées.

### Financement

7. Sur la base des propositions contenues dans la stratégie, le coût total de l'élimination dans le sous-secteur des PE/PS sera de 36,8 millions \$US. De cette somme, 17,5 millions \$US sont alloués à des projets déjà approuvés, 9,8 millions \$US au sous-secteur des PE et 7,7 \$US millions au sous-secteur des PS. Les coûts proposés pour les projets restants, visés par la stratégie, totalisent 3,3 \$US millions pour le sous-secteur des PE et 16 millions \$US pour le sous-secteur des PS.

### Rapport coût-efficacité et admissibilité

8. Le projet parapluie terminal unique qu'on se propose d'utiliser pour achever la reconversion du dernier groupe d'entreprises dans les deux sous-secteurs des PE et des PS aura un rapport coût-efficacité d'environ 8 \$US/kg, proche du seuil de 8,23 \$US/kg.

9. Les deux projets de groupe approuvés dans le sous-secteur des PE ont des rapports coût-efficacité respectifs de 3,92 \$US/kg et 6,43 \$US/kg. Le rapport coût-efficacité prévu pour les deux projets de groupe dans le sous-secteur des PS est de 5,2 \$US/kg. Ce chiffre se compare à une moyenne pondérée cout-efficacité de 4,6 \$US/kg pour les 18 projets PS déjà approuvés.

10. La baisse du rapport coût-efficacité dans les projets proposés par la stratégie s'explique peut-être par le fait que les premiers projets concernaient généralement des entreprises avec des niveaux de consommation de ODS plus importants. Les projets réalisent des économies à cause du coût moins élevé de l'hydrocarbure utilisé comme agent de gonflage. Ces économies ont une incidence plus forte sur les grands projets.

11. Toutefois, la baisse du rapport coût-efficacité du projet parapluie terminal résulte en grande partie de la proposition faite au point 5.3 du document stratégique selon laquelle les suréconomies d'exploitation ne devraient pas s'appliquer au dernier projet parapluie terminal. Le point 5.3 laisse entendre que le projet parapluie terminal a été formulé selon la Décision 25/20, par. (d) qui mentionne "une nouvelle approche pour les entreprises petites ou informelles", dans laquelle les surcoûts/suréconomies d'exploitation ne seront pas inclus dans les coûts du projet. S'appuyant sur la Décision 25/50, la stratégie propose également d'inclure 250 000 \$US dans le projet parapluie terminal pour des activités d'appui institutionnel.

12. Le Secrétariat du Fonds comprend que la proposition d'une nouvelle approche, adoptée ensuite comme Décision 25/50, a été formulée pour tenir compte des difficultés des très petites entreprises, surtout dans le secteur informel, qui avaient des niveaux d'équipement de base minimales et dont la consommation était très difficile à mesurer (ces entreprises étant impliquées dans diverses activités qui englobent l'assemblage manufacturier et l'entretien). Il est peu probable que ces entreprises aient des suréconomies ou des surcoûts d'exploitation élevés. Ces caractéristiques ne s'appliquent pas aux entreprises impliquées dans la fabrication de produits en mousse de PE/PS en Chine et le Comité souhaitera peut-être examiner dans quelle mesure la Décision 25/50 peut s'appliquer à ce sous-secteur et être utilisée dans la stratégie. S'il s'avère que la Décision 25/50 ne s'applique pas, il faudra réviser le projet parapluie terminal pour tenir compte des suréconomies d'exploitation qui peuvent représenter jusqu'à 30 pour cent du coût du projet.

13. Enfin, on signale dans la stratégie que la mise en œuvre de la rationalisation industrielle proposée entraînera des coûts de reconversion additionnels inévitables qui "ne sont pas prévus par les règlements existants du Fonds multilatéral" et qu'à l'avenir, il faudra demander des conseils additionnels au Comité exécutif. On pourra demander à l'agence d'exécution de préciser, au nom du gouvernement de la Chine, si la mise en œuvre des activités de la stratégie est proposée sous réserve de future activité additionnelle du Comité exécutif.

#### Conclusion

14. Le Comité exécutif souhaitera peut-être envisager quels autres conseils il souhaite donner à l'ONUDI sur la conformité avec la Décision 28/45. Le Comité choisira peut-être aussi d'insister à nouveau sur l'intention de la Décision 25/50 paragraphe (d) qui visait le secteur désorganisé ou informel.